La Courneuve : Peines allégées pour les meurtriers de Sid-Ahmed

30/09/2010 à 8h51

La cour d'assises d'appel du Val-de-Marne a condamné, mercredi, à dix ans de réclusion criminelle le meurtrier du jeune Sid-Ahmed, 11 ans, tué d'une balle perdue en 2005 dans la cité des 4 000 que Nicolas Sarkozy voulait alors "*nettoyer au Kärcher*".

En première instance, Mhamoudou Mhadjou, 29 ans, avait été condamné à douze ans de prison. Douze à quatorze années de réclusion avaient été requises à son encontre. Pris dans un échange de tirs, Sid-Ahmed Hammache avait été mortellement atteint par une balle perdue le 19 juin 2005 au pied de son immeuble de la cité des 4 000, à La Courneuve, alors qu'il lavait la voiture de son père.

Les frères Salah et Mohammed Ben Faiza, qui étaient poursuivis pour avoir participé à cette fusillade, ont été respectivement condamnés à cinq ans et trois ans de réclusion criminelle pour violences volontaires avec arme et complicité de violences volontaires. En première instance, ils avaient écopé tous deux de huit ans de réclusion pour tentative de meurtre et complicité de tentative de meurtre.

Le Point